

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

ABSENT : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-078 : ATEC – ADHESION VOLET ECONOMIE / NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant sur la création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-093 portant sur l'adhésion à l'ATEC pour les volets bâtiments et espaces publics, voirie et informatique

Vu les statuts de l'ATEC

Vu la délibération 2017-074 portant sur la convention de partenariat pour les aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, d'adhérer à l'ATEC pour les missions « numérique » et « économie » pour faire suite à la convention de partenariat, au titre des aides à l'immobilier d'entreprise, précédemment approuvée qui établit un partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Président expose que cela induira une augmentation de la cotisation versée à l'ATEC d'un montant de 7 centimes par habitant pour la 1^{ère} année d'adhésion.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve l'adhésion à l'ATEC pour les missions « numérique » et « économie »,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 30. 06. 17

Publié ou notifié

Le : 30. 06. 17

Le Président



Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATEC - ADHESION VOLET ECONOMIE/NUMERIQUE

Date de transmission de l'acte : 30/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2017

Numéro de l'acte : 2017-078 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-078-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite